

DEMANDE OUVERTURE DE COMPTE - AGENCE DE VOYAGES

1. Vous avez une réservation en option, remplir impérativement les champs ci-dessous :

N° d'option en attente : _____

Call Center appelé : P&V Maeva

2. INFORMATIONS OBLIGATOIRES (tous les champs ci-dessous doivent être complétés)

IDENTIFICATION AGENCE DE VOYAGE

Nom de l'Agence : _____ Nom du directeur de l'Agence : _____

Nom du responsable de l'Agence : _____ Email agence : _____

Nombre de vendeurs : tourisme ___ Affaires : ___ Groupe : ___ Séminaire : ___

Adresse de l'Agence : _____ CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Horaires d'ouverture de l'Agence :

Adresse de facturation (si différente) : _____ CP : _____ Ville : _____

Contact comptabilité (nom, téléphone) : _____

INFORMATIONS LEGALES

Nom du Réseau : _____ Numéro de Licence : _____

Numéro RCS : _____ Statut juridique de l'Agence : _____

Capital de l'Agence : _____ € Date d'ouverture de l'Agence : _____

N° IATA (facultatif) : _____ Nom du Garant : _____

* **Documents à joindre** : arrêté préfectoral **et** attestation d'adhérent de votre garant (APS récent)

3. CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Je déclare avoir lu et accepté les conditions particulières de vente pour la saison « Eté 2011 » du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs figurant au verso du présent document. Je reconnais que ces conditions sont présentées de manière synthétique, et que les conditions générales et particulières complètes figurent dans les catalogues du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs dont j'ai également pris connaissance. En conséquence, je m'engage à respecter l'ensemble desdites conditions de vente, qu'elles soient générales ou particulières. Ces conditions de vente évoluant à chaque saison, je m'engage à prendre connaissance des éventuelles modifications, par tout moyen, avant le début de chaque saison. Les Conditions Générales de Ventes du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs sont consultables sur le site web AGV : <http://agence.pv-holidays.com>

Cachet de l'Agence - Signature

Nom et prénom du signataire :

Mention « Bon pour accord » manuscrite :

4. Merci de retourner ce document dûment complété ainsi que les attestations* à joindre par fax au Service Commercial Agences au numéro suivant : **01 58 21 57 83** (Tél : 01 58 21 50 23 / 53 99)

Pour toute information quant à la facturation, contactez notre service Comptabilité au : **01 58 21 58 02** ou **01 58 21 54 31**

CATALOGUE PIERRE & VACANCES/ PIERRE & VACANCES PREMIUM – ETE 2011

Conditions particulières de vente

ARTICLE 1 - INSCRIPTION / RÉSERVATION / PAIEMENT

1.1 - Conditions d'inscription et de réservation

Pour les séjours simples, toute inscription doit être accompagnée d'un versement incluant :

- les frais de dossier
- pour les réservations via Internet : 25 € par réservation pour tout séjour de 7 nuits et plus, 15 € par réservation pour tout séjour de moins de 7 nuits.
- pour les aires : les frais de dossier d'un montant de 30 € par réservation pour tout séjour de 7 nuits et plus, 20 € par réservation pour tout séjour de moins de 7 nuits.
- les arbres correspondant à :
 - 25 % du prix global de votre location et des éventuelles prestations complémentaires intégrées ou non et notamment restauration, clubs enfants, stages sportifs...
 - 100 % du prix global des éventuelles prestations de transports (vois, transfert, location de voiture, transports ferroviaires ...).
 - 100 % du prix des primes d'assurance si vous souhaitez les souscrire.

1.2 - Faculté de dédit

- De la date de versement des frais de dossier et des arhes jusqu'au 31^{er} jour inclus précédant votre séjour, vous bénéficiez d'une faculté de dédit. Dans le cas où vous en useriez, le montant des arhes versées vous sera restitué mais les frais de dossier demeureront acquis à PIERRE & VACANCES. De même, le montant total des assurances est payable à la réservation et non remboursable.

- Nous attirons votre attention sur le fait que les activités liées à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au dédit de réservation de 7 jours applicable à la vente à distance.

1.3 - Paiement du solde

L'intégralité du prix de votre location et des éventuelles prestations complémentaires est exigible :

- 30 jours avant le début de votre séjour pour une réservation en résidence de tourisme,
 - 14 jours avant le début de votre séjour pour une réservation en hôtel et appartement hôtelier,
 - ou dans tous les cas immédiatement pour toute réservation de dernière minute.
- Le paiement complet du prix conditionne l'envoi par PIERRE & VACANCES du carnet de voyages comprenant votre contrat de location ou bon de séjour, description du site, billets d'avions...).

Si vous n'avez pas réglé le solde dans les délais impartis et n'avez pas usé de votre faculté de dédit, PIERRE & VACANCES se réserve la possibilité de considérer la vente comme définitive dès soit le 30^{er} jour précédant votre séjour en fonction de votre réservation et d'appliquer en conséquence les conditions de l'annulation prévues à cet effet et définies ci-après. Votre engagement devient donc définitif dès versement du solde avant le 30^{er} jour précédant votre séjour, en cas de non versement du solde et de non dédit de votre part, dès le 30^{er} jour précédant votre séjour. L'engagement de PIERRE & VACANCES devient définitif avant le 30^{er} jour précédant votre séjour, dès l'envoi d'une confirmation de réservation.

1.4 - Modes de paiement

- Pour toute réservation jusqu'au 31^{er} jour précédant votre séjour, vous pouvez régler 100% du paiement de votre séjour par tout mode de paiement : carte bancaire(*), chèque(**), ou virement(***)
- Pour toute réservation, entre le 30^{ème} et le 15^{ème} jour précédant votre séjour, vous pouvez :
 - régler 100% du montant du séjour par carte bancaire(**)
 - ou verser 25% du montant du séjour à titre d'arhes par carte bancaire(**) et le solde, dans les 5 jours par chèque(**) ou virement(***)
- Pour toute réservation, entre le 14^{ème} et le 8^{ème} jour précédant votre séjour, vous pouvez :
 - régler 100% du montant du séjour par carte bancaire(**)
 - ou verser 50% du montant du séjour à titre d'arhes par carte bancaire(**) et le solde, dans les 5 jours par chèque(**) ou virement(***)
- Pour toute réservation à moins de 7 jours du début du séjour, vous devez effectuer le règlement de 100% du montant de votre séjour uniquement par carte bancaire (*)

Vous pouvez également régler par carte bancaire (*) sur notre site de paiement <https://paiement.pierre-et-vacances.com>

Les paiements sont à envoyer à l'adresse suivante : PIERRE & VACANCES – Gestion des Ventes, BP 291 75921 PARIS CEDEX 19.

Tous nos produits sont ouverts à la vente sous réserve de disponibilité.

Attention : Les paiements des personnes vivant hors de France s'effectuent uniquement par carte bancaire, Eurochèques, chèques bancaires en Euros ou virement accompagné du bon de réservation.

Votre carnet de voyage

Adresse 30 jours avant le début de votre séjour sous réserve de l'acquisition du solde de votre séjour, vous recevrez un carnet de voyage contenant : tous les renseignements pratiques pour vous aider à vous organiser (itinéraire, plan, adresse) et le contrat de location ou le bon de séjour de votre hébergement et ses prestations réservées.

(*) Cartes bancaires acceptées: Visa, Eurocard/Mastercard, American Express, Diners

(**) Chèques acceptés: bancaire, vacances, cadeaux (sous conditions à valider avec le vendeur)

(***) Coordonnées virement bancaire: code IBAN FR76 3000 7000 1100 0211 0640 664 / code BIC CCBPFRPP

ARTICLE 2 - PRIN

2.1 - Hébergement

Nos prix s'entendent toutes taxes comprises et incluent la mise à disposition du logement, charges comprises (eau, électricité, chauffage), à l'exception des : frais de dossier (payables à la réservation), taxe de séjour (payable directement sur place), forfaits des animaux domestiques et primes d'assurances facultatives.

Nous vous rappelons qu'un logement prévu pour un nombre déterminé d'occupants à la location, ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes.

2.2 - Prestations Optionnelles

Nos tarifs hébergements ne comprennent pas les prestations optionnelles supplémentaires proposées en catalogue, sur notre site Internet ou sur place.

2.3 - Droit au soleil (Sites Littoral Atlantique et Manche)

2.3.1 - Conditions d'éligibilité

Nos tarifs hébergement comprennent une garantie soleil, uniquement valable pendant la Saison Ete 2011 du 09/04/11 au 12/11/11, hors période du 02/07/11 au 03/09/11) par laquelle vous pourriez demander à modifier le lieu ou les dates de votre séjour, dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- 1) la réservation initiale du séjour doit avoir été directement réservé auprès de PIERRE & VACANCES ; par le Site Internet www.pierre-et-vacances.com, auprès des boutiques Pierre & Vacances, directement auprès des résidences de la marque « PIERRE & VACANCES » ou « PIERRE & VACANCES PREMIUM », ou auprès de la Centrale de réservation au 0891 70 1000), à l'exclusion de ceux non réservés directement auprès de PIERRE & VACANCES, et notamment les Tours Opérateurs,
- 2) la réservation doit porter sur un séjour se déroulant sur un Site de la marque « PIERRE & VACANCES » ou « PIERRE & VACANCES PREMIUM » situé sur le Littoral Atlantique ou sur la Manche,
- 3) le séjour réservé doit être d'une durée minimale de 7 nuits consécutives,
- 4) le séjour réservé ne doit pas se dérouler pendant les mois de juillet et août (hors périodes 02/07/11 au 03/09/11)

2.3.2 - Conditions d'exercice

Sous réserve du respect des conditions visées au point 2.4.1 ci-dessus, vous pouvez formuler une demande de modification de lieu ou dates de séjour dans les conditions suivantes :

- 1) le site Internet www.lachancemeteo.com doit prévoir un minimum de 2 jours de pluie avant votre séjour réservé.
- 2) votre demande de modification peut être formulée uniquement auprès de la Centrale de réservation au 0891 70 1000) ou de la résidence auprès de laquelle votre réservation a été effectuée.
- 3) votre demande de modification doit être effectuée entre 5 et 3 jours précédant votre séjour réservé.
- 4) votre demande de modification doit être expressé, dans la limite d'une demande par séjour réservé

2.3.3 - Conditions du nouveau séjour

La nouvelle réservation est possible uniquement sur la Saison Ete 2011 (du 09/04/11 au 03/09/11, hors période 02/07/11 au 27/08/11) et pour une durée au moins égale à celle du séjour modifié, selon disponibilité.

La modification de destination est possible sur les sites balnéaires de la marque « PIERRE & VACANCES PREMIUM », y compris situés sur la Méditerranée, selon disponibilité ;

Si le nouveau séjour est plus cher que le séjour modifié, vous aurez à acquitter le supplément ; si le nouveau séjour est moins cher, vous serez remboursé sous forme d'avoir.

2.4 - Réduction

Les réductions mentionnées en catalogue ne sont applicables que sur la partie hébergement et sont donc exclues toutes autres prestations (restauration, sports et loisirs...).

ARTICLE 3 - TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. De l'ordre de 1 € par personne et par jour, elle est à acquitter sur place.

ARTICLE 4 - MODIFICATION / ANNULATION DE SÉJOUR PAR LE CLIENT

4.1 - Modification

4.1.1 - Hébergement

a) Modification de typologie
Nous nous efforcerons d'accepter autant que possible vos demandes de modification de typologie d'appartement dans la limite des disponibilités. Si le montant de votre réservation (hors prestations optionnelles) après modification s'avère être inférieur au montant de la réservation avant modification, nous retenons 10 € de frais de modification.

b) Modification de date ou de lieu de séjour
Nous nous efforcerons d'accepter autant que possible vos demandes de modification de date ou lieu de séjour dans la limite des disponibilités. Nous attirons votre attention cependant sur le fait que ce type de modification est générateur pour PIERRE & VACANCES de coûts variables en fonction de la date à laquelle vous formulez votre demande.

Aussi pour la satisfaction de toute modification de date ou de lieu de séjour, nous retiendrons les indemnités suivantes :

- si votre demande de modification est formulée avant 30 jours précédant votre arrivée et si le montant de la réservation modifiée est inférieur au montant de la réservation initiale : 10 euros
- si votre demande de modification est formulée entre 30 et 15 jours précédant votre arrivée : 15 % *
- si votre demande de modification est formulée entre 14 et 8 jours précédant votre arrivée : 30 % *
- si votre demande de modification est formulée entre 7 et 4 jours précédant votre arrivée : 50 % *

* du montant total de l'hébergement.

Aucune demande de modification ne sera prise en compte si elle est réceptionnée par PIERRE & VACANCES à compter du 3^{ème} jour précédant votre arrivée.

Nota Bene :

- toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée par PIERRE & VACANCES sans frais supplémentaires sauf pour vos prestations transports (cf. conditions ci-dessous)
- toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée par PIERRE & VACANCES comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation visée au point 4.2 ci-après.

4.1.2 - Prestations optionnelles

Nous nous efforcerons d'accepter autant que possible vos demandes de modification de prestations optionnelles dans la limite des disponibilités. Si votre demande de modification est formulée avant le 30^{er} jour précédant votre séjour, nous ne retiendrons aucun frais de modification. Si votre demande est formulée à compter du 30^{er} jour précédant votre séjour :

- si le montant de votre prestation optionnelle après modification s'avère être inférieur au montant de la prestation optionnelle avant modification, nous retenons 10 € de frais de modification.
- si le montant de votre prestation optionnelle après modification s'avère être égal ou supérieur au montant de la prestation optionnelle avant modification, nous ne retiendrons aucun frais de modification.

4.2 - Annulation (totale ou partielle)

En cas d'annulation, vous devez nous le notifier soit par courrier à l'adresse suivante PIERRE ET VACANCES, Service Annulations BP291 75921 PARIS CEDEX 19, soit par fax au +33 (0)1 58 21 50 97 à l'attention du Service Annulations, soit par courriel à l'adresse suivante : annulation.adv@pierre-et-vacances.fr. La date de réception de la notification détermine la date d'annulation.

4.2.1 - Hébergement

4.2.1.1 - Hébergement

Quelle que soit la date à laquelle la réservation est annulée, nous retenons les frais de dossier, le cas échéant, initialement versés et le montant des primes d'assurance éventuellement souscrites.

A partir du 30^{er} jour précédant votre séjour, nous retiendrons les indemnités suivantes selon votre formule de séjour :

- si votre demande d'annulation est formulée entre 30 et 15 jours précédant votre arrivée : 25 % *
- si votre demande d'annulation est formulée entre 14 et 8 jours précédant votre arrivée : 50 % *
- si votre demande d'annulation est formulée 7 jours ou moins avant votre arrivée : 100 % *

* du montant total de l'hébergement.

4.2.2 - Prestations optionnelles

Pour toute annulation, avant le 30^{er} jour précédant votre séjour, de prestations annexes facturées (animation, restauration...), nous ne retenons pas de frais d'annulation. Pour toute annulation, à partir du 30^{er} jour précédant votre séjour, de prestations annexes facturées (animation, restauration...), nous retenons 10 € par prestation annulée pour frais d'annulation.

4.3 - Non présentation sur le lieu du séjour

Si vous ne vous présentez pas sur le lieu de votre séjour, nous retenons les frais de dossier initialement versés le cas échéant et le montant des primes d'assurance éventuellement souscrites auxquels s'ajouteront les indemnités suivantes :

4.3.1 - Hébergement

4.3.1.1 - Hébergement

Séjour en Résidence

- 100 % du montant total du séjour.

4.3.2 - Prestations optionnelles

La non-consommation sur le lieu de votre séjour de prestations annexes réservées et facturées ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Nous vous conseillons de souscrire l'une des formules d'assurance contractée auprès de Europ Assistance (voir Article 17 - Assurances). La prime d'assurance doit être payée intégralement lors de la réservation et n'est jamais remboursée.

ARTICLE 5 - ARRIVEE ET DEPART

PIERRE & VACANCES PREMIUM attire votre attention sur le fait qu'à défaut de paiement complet de prix en dépit des relances, il ne pourra être procédé à la remise des clés si vous vous présentez sur le lieu de votre séjour.

Pour tout séjour d'une semaine (7 nuits) ou plus, la remise des clés s'effectue à partir de 17h00 le jour de votre arrivée (*le samedi dans la majorité des cas*) sous condition d'un paiement. Ces clés seront rendues avant 10h00 le jour de votre départ. Au-delà, une nuitée complémentaire vous sera facturée.

Pour les courts séjours à la mer, la remise des clés s'effectue à partir de 14h00 sous condition toujours d'un paiement, elles doivent être rendues avant 12h00 le jour du départ. Au-delà, une nuitée complémentaire vous sera facturée.

Pour les courts séjours à la montagne, la remise des clés s'effectue à partir de 15h00 sous condition toujours d'un paiement, elles doivent être rendues avant 12h00 le jour du départ. Au-delà, une nuitée complémentaire vous sera facturée.

Si par suite d'un empêchement majeur vous ne pouvez arriver dans les délais, il est indispensable d'en avertir la résidence afin d'obtenir dans certains cas les codes d'accès. Celle-ci s'arrangera alors directement avec vous pour que vous puissiez trouver les clés de votre appartement lors de votre arrivée.

ARTICLE 6 - DÉPART

Un dépôt de garantie de 200 € par appartement, chambre, villa, mas ou maison vous sera demandé à votre arrivée. Il vous sera restitué en fin de séjour après règlement des prestations annexes consommées sur place (téléphone, parking...) et déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés, prestations impayées et perte des clés de l'appartement, villa, mas ou maison remises lors de votre arrivée.

ARTICLE 7 - MINEURS

Nous attirons votre attention sur le fait que nos résidences ne dépendent pas d'un Centre de Vacances et de Loisirs au sens du décret n°2002-883 en date du 3 mai 2002, et ne sont pas adaptées à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de leurs administrateurs légaux. PIERRE & VACANCES se réserve le droit de refuser l'accès à l'appartement, chambre ou la maison.

qui aurait été réservé en méconnaissance de cette prescription au profit de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux se présentant à l'accueil de la Résidence, et de procéder à l'annulation immédiate du séjour. Dans les mêmes conditions, PIERRE & VACANCES pourra procéder à tout moment avant le début du séjour, à l'annulation de la réservation, s'il découvre que l'appartement, chambre ou la maison est destiné à accueillir des mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux.

ARTICLE 8 - ASSURAN

Les annulations des séjours sont acceptées sur présentation d'un certificat antirabique, et d'une attestation d'aptitude pour la détention dans le cas des chiens catégorisés, dans nos résidences, à l'exception de celles situées en Italie, moyennant les forfaits suivants, payables sur place :
Pour un séjour de 7 nuits et plus, 55 € par animal et par semaine
Pour un séjour de moins de 7 nuits, 9 € par animal et par nuit
Pour un séjour à l'hôtel, 9 € par animal et par nuit

ARTICLE 9 - RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de faciliter la vie de vos vacances, un règlement intérieur est affiché dans chaque appartement, chambre et maison; nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. Certaines personnes peuvent voir évoluer et modifier les règlements intérieurs de nos biens vitrés avant de quitter votre appartement, chambre ou maison, fermez votre porte à clé. Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre appartement ou maison lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de PIERRE & VACANCES.

ARTICLE 10 - INTERRUPTION DE SÉJOUR / INTERRUPTION D'ACTIVITÉ SPORTIVE OU DE LOISIRS

Un départ prématuré ou une interruption d'activité sportive ou de loisir réservé auprès de PIERRE & VACANCES ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part de ce dernier. Toutefois, selon la formule que vous pouvez souscrire dans le cadre du contrat Europ Assistance (voir article 17), vous pouvez, selon la cause du départ du site ou de l'interruption d'activité dûment justifiée et rentrant dans le respect des conditions du contrat, bénéficier d'un remboursement au prorata tempore, à compter du jour de votre départ du site ou du jour de l'interruption de l'activité. Concernant l'interruption de séjour, vous ne pourrez bénéficier du remboursement au prorata du séjour qu'à condition d'avoir totalement libéré l'appartement.

ARTICLE 11 - MODIFICATION ÉVENTUELLE DE NOS PROGRAMMES

Si les circonstances nous y obligent, et seulement en cas d'événements de force majeure, indépendants de notre volonté, nous pourrions être dans l'obligation de modifier partiellement ou totalement nos programmes (fermeture totale ou partielle d'un site, d'un équipement commun de type piscine, restaurant...). Dans le cas d'un séjour incluant un transport, les horaires et parcours, les types de train, d'avion ou de bateau, vous sont communiqués sous réserve de modification de dernière minute. Des retards sont parfois inévitables (encombrement des aéroports, augmentation du trafic aérien ou ferroviaire, mouvements de grève, mauvaises conditions météorologiques...) et vous seront alors communiqués dans les meilleurs délais.

ARTICLE 12 - APRÈS-VENTE

Nos équipes sur site sont à votre disposition au cours de votre séjour pour répondre à vos doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et vous permettre de profiter pleinement de votre séjour. Il convient de prendre contact avec elles pour toute demande. Toute réclamation, après votre séjour, pourra faire l'objet d'un courrier adressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à PIERRE & VACANCES - Service Relations Clientèle - 11, rue de Cambrai - 75947 Paris cedex 19, ou

- de l'envoi d'un courriel à l'adresse : relations.client@pierre-et-vacances.fr, dans un délai de 2 mois après la fin de votre séjour, afin que nous puissions y répondre dans les meilleurs délais. Nous attirons votre attention sur le fait que plus vous tarderez à nous faire part de vos réclamations, nous nous risquons d'éprouver des difficultés pour régler votre demande au mieux de vos intérêts. Nous vous remercions de bien vouloir nous spécifier, dans votre courrier, le nom de la personne ayant réservé le séjour, le numéro de la réservation, les lieux et dates de votre séjour ainsi que le type d'appartement ou de chambre réservé de façon à faciliter le traitement de votre dossier. De même, nous vous remercions de joindre à votre courrier tous justificatifs nous permettant de limiter le délai de traitement de votre réclamation : attestation émise par le site ou documents personnels (attestation de non consommation de prestations, attestation de départ anticipé, bulletin d'hospitalisation...).

ARTICLE 13 - CATALOGUE

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions particulières de vente. Nous vous présentons dans ce catalogue une description générale de nos appartements. Compte tenu de la diversité de la gamme PIERRE & VACANCES, il existe quelques différences au niveau de la configuration et de la décoration de certains appartements. Nous vous présentons sur notre site Internet une description générale de nos appartements, des exemples de coupe, des photographies et des visites virtuelles données à titre indicatif. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à interroger votre agence. Nous vous rappelons, par ailleurs, que toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique de l'appartement est un service supplémentaire et ne constitue pas une garantie contractuelle. Toutes les informations concernant les activités sportives et de loisirs des stations ainsi que leurs environnements nous sont transmises par les offices de Tourisme et vous sont communiquées à titre indicatif. Elles ne sauraient engager notre responsabilité dans le cas où l'une d'elles n'existerait plus lors de votre séjour. Pour tout renseignement complémentaire relatif à la vie de ces stations, veuillez vous adresser directement à leurs offices respectifs. Notre catalogue étant imprimé longtemps à l'avance, renseignez-vous auprès de votre agence sur les dates d'ouverture, les équipements sportifs (nature et quantité), les activités ou prestations proposées par le site et qui ont été déterminé votre choix sur celui-ci. Par ailleurs, les travaux entrepris soit par des particuliers ou par des autorités publiques et qui pourraient gêner nos clients dans les stations ou localités ne peuvent nous être opposés.

ARTICLE 14 - RESPONSABILITÉ - PRESCRIPTION

Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location en Résidence de Tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de PIERRE & VACANCES ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans ses Résidences, tant dans les appartements que dans les parkings ou les locaux communs (local à vélos...). La prescription pour les sommes dues à PIERRE & VACANCES ne rentre pas dans le champ d'application de la prescription hôtelière (article 2272 du Code civil). Par exception à l'article 2244 du Code civil, l'envoi d'un courrier recommandé par PIERRE & VACANCES à tout client débiteur interrompt la prescription applicable en matière matière.

ARTICLE 15 - ASSURANCES

Pour vous, nous avons souscrit auprès d'Europ Assistance le contrat n° 53 789 536 M comprenant différentes formules. Cette assurance prend effet le jour de la réservation PIERRE & VACANCES ou le lendemain à midi du paiement de la prime, si la souscription intervient après la réservation. Elle doit impérativement être souscrite avant le début des frais d'annulation.

Attention : Sont assurées au titre du présent contrat les personnes domiciliées légalement ou fiscalement en Union européenne, Andorre, Gibraltar, Liechtenstein, Principauté de Monaco, Norvège, San Marin et Suisse.

La formule "Pack Soleil" regroupe l'ensemble des garanties de la formule "Multirisque" et de la "Garantie Soleil". La « Garantie Soleil » doit être souscrite 7 jours avant le début du séjour et couvre votre séjour de 7 jours minimum* contre des conditions défavorables d'ensoleillement. Si durant votre séjour vous ne bénéficiez pas d'au moins 3 journées ensoleillées par tranche de 7 jours complète* (par exemple 3 jours pour les séjours de 7 à 13 jours, 6 jours pour les séjours de 14 à 20 jours), vous serez remboursés d'un montant forfaitaire de 150€ TTC par "Pack Soleil" souscrit. Une journée est considérée comme ensoleillée lorsqu'entre 10h et 18h, les stations météorologiques de référence de Météo France (définies et transmises par Metneox, co-entreprise de Météo France et de NYSE Euronext) ont enregistré une puissance solaire supérieure à 120 W/m² pendant au moins 2 heures. Les conditions et modalités d'application des assurances délivrées par Europ Assistance, sont disponibles sur notre site Internet <http://www.pierre-et-vacances.com>.

* à l'exclusion de votre jour d'arrivée.

ARTICLE 16

Afin de pouvoir améliorer la qualité d'accueil de notre clientèle, nous vous informons que vos communications téléphoniques, avec nos collaborateurs, seront susceptibles d'être enregistrées.

ORSE - PIERRE & VACANCES MALVA DISTRIBUTION, Société Anonyme au capital de 1.488.855 €, dont le siège social est sis L'Arros, Espace Pont de Flandre - 11, rue de Cambrai 75947 Paris cedex 19, identifié au registre du commerce de PARIS le N° 314 283 326.

Licence d'agence de voyages n° L1075 95 0182 - Garantie Financière : B.E.S.V. - Responsabilité civile professionnelle - AXA.